

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le financement hospitalier, c'est là que le bât blesse

Bruxelles, le 30 novembre 2018.

Fin 2017, lors de la médico-mut, les médecins et les mutuelles ont convenu de geler les suppléments d'honoraires. L'ABSyM a accepté d'observer ce 'standstill', mais c'était sans compter sur les hôpitaux. Outre les médecins et les mutuelles, une tierce partie est impliquée, à savoir, les hôpitaux qui ont leur propre commission de convention avec les mutuelles. Et c'est avec eux que le bât blesse.

Les hôpitaux avaient été invités à la médico-mut pour une concertation constructive concernant l'exécution de l'accord mais ils ont refusé d'en discuter. Pour les hôpitaux, le 'standstill' n'était négociable qu'à condition d'obtenir des garanties pour éliminer le sous-financement des hôpitaux. Le 'standstill' signifie que d'une part, les médecins gèlent leurs suppléments au niveau de ceux réclamés jusqu'en fin 2017 et que d'autre part, les hôpitaux ne peuvent plus effectuer de retenues supplémentaires sur les honoraires des médecins.

L'ABSyM ne peut que constater qu'un 'standstill' des suppléments d'honoraires est irréalisable tant que le gouvernement n'augmentera pas le budget du financement hospitalier. Si tel n'est pas le cas, la fermeture d'un certain nombre d'hôpitaux est imminente. C'est une conclusion difficilement acceptable, mais il faut savoir qu'environ 40% des hôpitaux belges sont déficitaires. L'étude MAHA réalisée par Belfius nous le confirme. En Wallonie et à Bruxelles, ce déficit s'étend à la moitié des hôpitaux. La question est de savoir si tous ces hôpitaux doivent continuer à fonctionner comme ils le font aujourd'hui.

Avec la mise en place des réseaux hospitaliers, il faudra évoluer vers des "*focused factories*". Cela pourrait impliquer des reconversions de services ou même d'hôpitaux. Un hôpital se concentrerait sur les soins aux personnes âgées, un autre sur les maladies cardiaques, un autre sur les soins orthopédiques, l'un sur les soins mère-enfant, etc... Cela semble également être l'objectif que la Ministre De Block met en place avec la loi sur les réseaux hospitaliers qui doit être votée avant la fin de cette année et qui devrait entrer en vigueur le 01.01.2020.

Dr Marc MOENS
Président

